

Les atteintes personnelles visant les gendarmes en 2015

Près de 5 500 agressions ont été enregistrées au préjudice du personnel de la gendarmerie nationale au cours de l'année 2015, que ce soit des agressions physiques (3 019 faits) ou des atteintes verbales (2 665 faits).

Les agressions physiques sur les gendarmes sont en augmentation de 27% par rapport à 2014 (2 377 contre 3 019 faits recensés en 2015). Les agressions verbales (hors agressions physiques) connaissent quant à elles une hausse de 4,2% passant de 2 557 faits en 2014 à 2 665 en 2015.

Les atteintes commises à l'encontre des gendarmes ont fait 6 854 victimes, soit 23,5% de plus que l'année précédente.

Parmi les militaires visés, 1 807 ont été blessés suite à une agression physique contre 1 769 en 2014 (+2,1%).

L'année 2015 est marquée par la mort d'un militaire, victime d'une agression armée. Aucun décès n'était à déplorer depuis 2013.

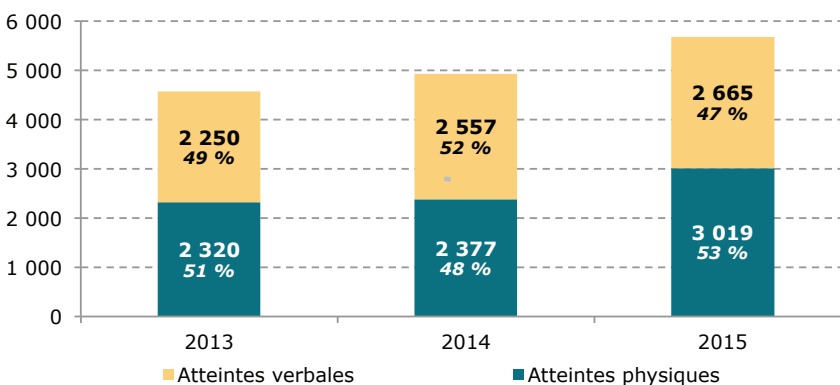
L'usage d'une arme a caractérisé 35% des cas d'agressions recensées en France métropolitaine en 2015. Cette part reste relativement stable comparée à 2014 (34%). Le volume d'agressions avec arme atteint en 2015, le niveau le plus élevé jamais atteint depuis ces cinq dernières années.

Plus de 5 500 agressions envers les gendarmes ont été signalées en 2015

Au cours de l'année 2015, 5 684 faits d'agression physique et verbale à l'encontre des militaires de la gendarmerie nationale ont été dénombrés. Cette proportion est en augmentation¹ de 15% comparée à 2014, année durant laquelle 4 934 agressions avaient été signalées, ce qui représente en volume une hausse de 750 faits. Entre 2013 et 2014, le nombre de violence physique a varié de 57 faits (2 320 cas recensés en 2013) tandis que le volume des atteintes verbales a progressé de 307 faits (2 250 cas comptabilisés en 2013). [1]

Dans le détail, plus de la moitié des 5 684 cas d'atteintes comptabilisés en 2015 se rapportent à des violences physiques (53%) contre 47% d'atteintes verbales. En 2014, les agressions verbales étaient en proportion le type d'atteintes le plus fréquent : cela concernait près de 52% des agressions enregistrées. Les agressions se répartissaient en 2013, de manière plus équilibrée, les violences physiques caractérisaient 51% des faits pour 49% d'atteintes verbales.

1 Agressions envers les gendarmes recensées selon la nature des faits



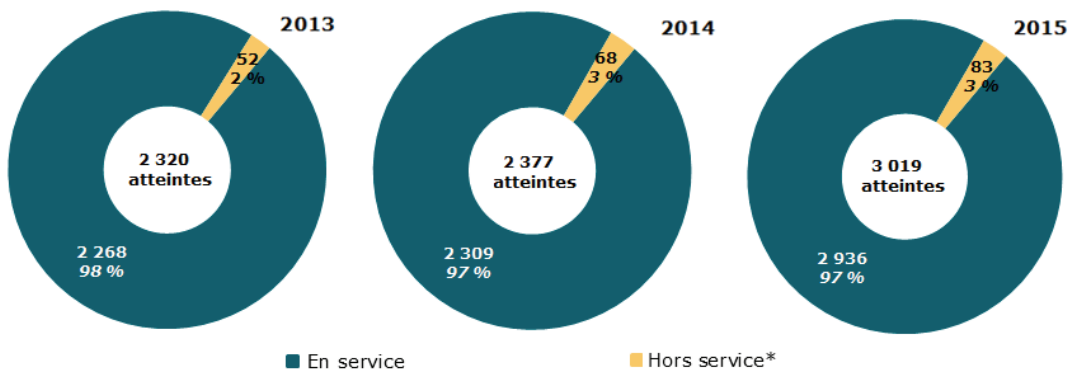
Source : Direction générale de la gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

Champ : France entière

Lecture : Parmi l'ensemble des atteintes signalées en 2015, 3 019 se rapportent à des faits d'agression physique, soit 53% et 2 665 sont des atteintes verbales, soit 47% de l'ensemble des agressions.

(1) On ne peut exclure que la hausse sur les trois années ne traduise quelque part une meilleure prise en compte de ces faits ou une tendance « à la judiciarisation ».

② Agressions physiques envers des gendarmes



Source : Direction générale de la gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

Champ : France entière

Lecture : (*) Le militaire n'est pas en service au moment de l'agression mais sa qualité est connue par l'auteur. 97% des agressions physiques commises en 2015 ont eu lieu tandis que le militaire était en service.

Près de 3 000 atteintes physiques ont été enregistrées...

La gendarmerie nationale comptabilise à 3 019, le nombre d'agressions physiques qu'ont subi l'ensemble de son personnel au cours de l'année 2015. Ce nombre a tendance à croître au fil du temps. Le nombre d'atteintes physiques envers les gendarmes connaît une première hausse entre 2012 et 2013 de 17% (2 320 agressions en 2013 soit +335 faits), puis une seconde plus modérée de 2,5% en 2014 faisant culminer le volume d'atteintes physiques à 2 377 (+57 agressions). Enfin, entre 2014 et 2015, ce nombre progresse cette fois de manière plus importante, +27%, soit une hausse de 642 faits.

Parmi les agressions physiques recensées en 2015, 2 936 faits ont été perpétrés alors que le militaire exerçait ses fonctions. Cette proportion est en augmentation de 27,2% comparée à 2014 où 2 309 faits ont été recensés, ce qui représente en volume une hausse de 627 faits.

Il convient d'ajouter 83 atteintes subies par les gendarmes qui se trouvaient, au moment de l'agression, en situation de « hors-service », leur qualité d'agent de la force publique (AFP) était cependant connue du ou des agresseur(s). Ce type d'atteinte connaît une hausse de l'ordre de 22,1%, soit +15 faits par rapport à 2014. [2]

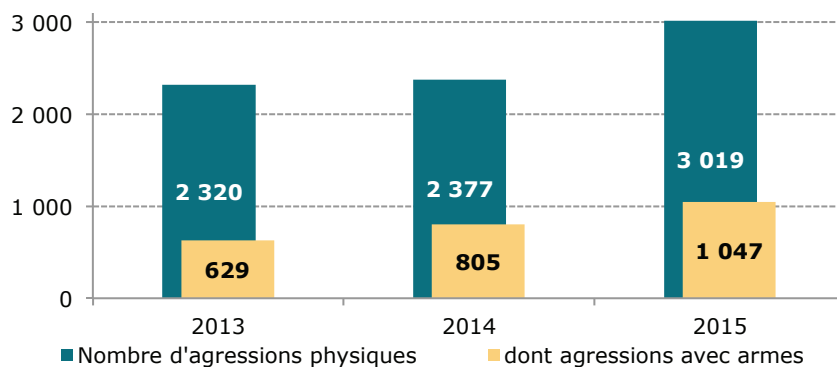
L'usage d'arme a été signalé dans 35% des agressions physiques

L'utilisation d'arme contre les personnels de la gendarmerie nationale, qu'elle soit à feu, blanche ou par destination², a été signalée dans 1 047 faits sur le total des 3 019 agressions physiques déclarées en 2015, soit 35%. Cette proportion a tendance à croître au fil du temps : les agressions avec armes ne concernaient que 22% des cas d'atteintes en 2012. Cette part a augmenté de 5 points entre 2012 et 2013 (27%), puis de 7 points entre 2013 et 2014 (34%). L'année 2015 enregistre une hausse de 30% comparée à 2014, année à cours de laquelle 805 faits sur 2 377 ont été commis à l'aide d'une arme ou arme par destination, soit 242 actes supplémentaires. [3]

... et plus de 2 500 atteintes verbales (hors agression physique)

Depuis 2013, la gendarmerie nationale comptabilise le nombre d'agressions verbales (hors atteintes physiques) visant son personnel. En 2015, les gendarmes ont ainsi fait l'objet de 2 665 agressions verbales. À noter que 1 620 autres atteintes verbales ont eu lieu concomitamment à une agression physique³. Parmi l'ensemble des atteintes verbales commises en 2015, 64%

③ Agressions envers les gendarmes commises avec arme



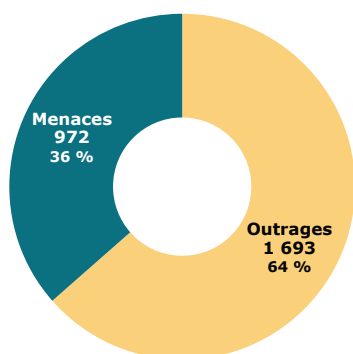
Source : Direction générale de la gendarmerie nationale - Traitement ONDRP

Champ : France entière

(2) Une arme par destination est un objet ou un animal pouvant servir à blesser ou tuer quelqu'un alors qu'il ne s'agit pas de son usage premier : une bouteille, une chaise, etc. (article 132-75, alinéa 2 et 4 du Code pénal).

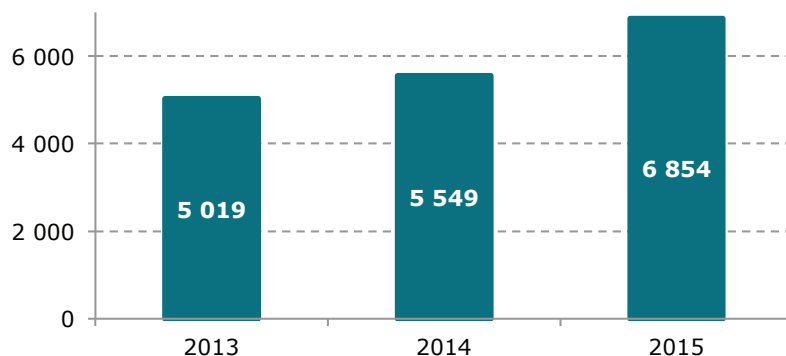
(3) Les atteintes verbales commises en même temps qu'une violence physique n'alimentent pas le compteur des atteintes perpétrées à l'encontre des gendarmes mais sont comptabilisées séparément.

4 Nature des atteintes verbales subies par les gendarmes en 2015



Source : Direction générale de la gendarmerie nationale - Traitement ONDRP
Champ : France entière

5 Nombre de gendarmes victimes d'agression



Source : Direction générale de la gendarmerie nationale - Traitement ONDRP
Champ : France entière

prennent la forme d'outrages soit 1 693 faits et 36 % de menaces de mort (972 menaces). [4]

De manière générale, les violences verbales perpétrées (hors agression physique) à l'encontre des gendarmes, ont tendance à augmenter depuis 2013. On enregistre une augmentation de 13,6 % entre 2013 et 2014 (+307 faits). Ce volume croît une nouvelle fois entre 2014 et 2015 de 4,2% passant de 2 557 atteintes déclarées en 2014 à 2 665 pour 2015 (+108 faits).

Cette augmentation est essentiellement due à l'évolution des actes de menace de mort ou de violence, en hausse de 12,2%. Entre 2014 et 2015, la part des menaces a augmenté de 2,6 points passant de 34 % de l'ensemble des violences verbales recensées en 2014 à 37% en 2015.

Enfin, certains faits d'outrage et de menace peuvent s'accompagner d'actes de rébellion, non comptabilisés dans les violences physiques. Ces actes sont en léger recul pour l'année 2015. Ils ont caractérisé près de 18% des outrages, soit 308 faits contre 360 faits en 2014 et 19% des actes de menaces avec 189 faits en 2015 contre 226 en 2014, soit une diminution de 37 faits en un an.

Un ratio d'agression quatre fois plus élevé en Outre-mer

Du fait des 2 555 agressions survenues en France métropolitaine, la gendarmerie nationale détermine le rapport entre le nombre d'agressions recensées et le total des effectifs de chaque groupement de gendarmerie départementale à 4,1 atteintes pour 100 gendarmes en poste. Ce rapport apparaît près de quatre fois plus élevé dans les territoires d'Outre-mer, où il est évalué à près de 15 agressions pour 100 gendarmes.

Les agressions recensées en 2015 sur le territoire français ont concerné 6 854 militaires de la gendarmerie nationale. Ce sont ainsi 1 305 personnels de plus, qui ont été victimes comparé à 2014, année durant laquelle 5 549 militaires avaient alors été concernés, soit une hausse de 23,5%. Sur les cinq dernières années, et sachant que 4 132 personnels ont été agressés en 2010, le volume de militaires de la gendarmerie victimes a augmenté de plus de 46%. [5]

Un gendarme décédé et un quart des victimes blessées

Contrairement aux années 2013 et 2014 au cours desquelles aucun décès n'était à déplorer suite à une agression, 2015 est marquée par la perte d'un militaire, décédé des suites d'une blessure à l'arme de chasse. Pour rappel, la gendarmerie faisait état, en 2012, de 3 personnels décédés dans les mêmes conditions. Au total, depuis 2010, la gendarmerie nationale déplore six décès survenus suite à une agression (2 en 2010, 3 en 2012 et 1 en 2015). A cet égard, il convient de préciser que ces décès consécutifs à une atteinte volontaire à l'intégrité physique des militaires ne représentent qu'une partie des décès en service, toutes causes confondues⁴. Au total, 8 décès en service sont à déplorer en 2015, 13 en 2010, 15 en 2011, 11 en 2012, 11 en 2013 et 6 en 2014.

Parmi les 6 854 militaires victimes, 1 807 ont été blessés, soit 38 de plus qu'en 2014 (+23,5%). Depuis 2010, le nombre de gendarmes blessés ne cesse d'augmenter. La gendarmerie recensait 1 408 personnels blessés en 2010 (+28% entre 2010 et 2015).

Comme les années antérieures, le nombre de jours d'incapacité totale de travail (ITT) connu a le plus souvent été compris entre 1 et 8 jours. Un peu plus de la moitié des gendarmes blessés en service ont obtenu une ITT suite à l'agression (51 %).

Parmi les blessés pour lesquels l'incapacité totale de travail (ITT) a été spécifiée à l'administration centrale, 46,3%, soit 836 personnels, ont obtenu une ITT comprise entre 1 et 8 jours (757 en 2014). Environ 3% de l'ensemble des blessés ont eu une ITT comprise entre 9 et 29 jours (54 en 2014 contre 60 en 2013) et 1% se sont vus prescrire une ITT supérieure ou égale à 30 jours (23 militaires contre 14 en 2014). Cependant, pour un peu moins de la moitié des militaires victimes d'atteinte, aucun jour d'ITT n'a été prescrit (894 personnels).

Les sous-officiers, principales victimes d'agression

Tous les corps de la gendarmerie nationale ont subi des atteintes au cours de l'année 2015.

[4] Notamment accidents routiers, aériens ou en montagne.

La gendarmerie constate que 79% des victimes reconnues en 2015 soit 5 408 militaires, appartenant au corps des sous-officiers. Ce nombre est en hausse de 24,5% comparé à 2014 où 4 345 sous-officiers ont été victimes, soit + 1 063 cas. [6]

Les gendarmes adjoints volontaires (GAV) représentent la seconde catégorie de personnels la plus touchée par les atteintes. Le nombre de GAV victimes, dépasse pour la première fois le seuil des 1 000 blessés (1 160 victimes), soit près de 17% de l'ensemble des personnels touchés en 2015. La part de GAV déclarant avoir été victimes est en hausse de près de 17,4% comparée à 2014 (988 faits signalés).

Les personnels du corps des officiers apparaissent moins fréquemment victimes : 150 officiers ont subi une atteinte au cours de 2015 contre 104 en 2014. Cela représente une hausse de 44,2% par rapport à 2014.

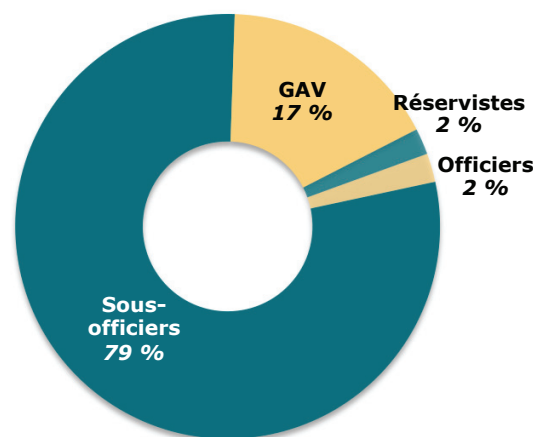
La hausse des atteintes physiques constatée en 2015 concerne donc l'ensemble des catégories de personnels de la gendarmerie : sur 96 534 personnels militaires, 7 228 sont des officiers (7,5% des effectifs), 76 444 sont des sous-officiers (79,3% des effectifs) et 12 862 des volontaires (13,2% des effectifs).

La gendarmerie départementale compte le plus de victimes

Les militaires se déclarant victimes d'agression en 2015 étaient en poste au sein de la gendarmerie départementale⁵. 87% des 3 019 faits recensés au cours de l'année 2015 concernaient des militaires affectés au sein d'unités de gendarmerie départementale.

Dans le détail, les brigades territoriales enregistrent 1 872 agressions soit 62% d'entre-elles. Loin derrière, 471 faits ont été commis sur des militaires exerçant en peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie nationale (PSIG), soit 16% des faits.

6 Répartition des militaires ayant fait l'objet d'agressions physiques en 2015 selon leur corps d'appartenance



Source : Direction générale de la gendarmerie nationale - Traitement ONDRP
Champ : France entière

La gendarmerie mobile est le troisième poste en nombre d'agressions. 430 gendarmes appartenant à cette subdivision d'arme ont déclaré avoir subi une atteinte en 2015, soit 14% des faits enregistrés la même année.

Dans une moindre mesure, des militaires affectés en escadron départemental de sécurité routière (EDSR) (151 faits soit 5% de l'ensemble), sections ou brigades de recherches (23 faits, soit 0,8% des atteintes recensées), groupes de commandement des compagnies et groupements de gendarmerie départementale (25 faits, soit 0,8%) ont également été agressés. Enfin, 45 agressions ont été enregistrées au sein des états-majors, des gendarmeries spécialisées ou des offices centraux (1,5%).

Point méthodologique

Le lecteur est invité à consulter l'ensemble des données sous forme de tableaux et graphiques relatif à cette étude dans le fichier Excel associé. Par ailleurs pour plus de détail sur cette thématique, nous vous invitons à consulter la fiche du Rapport annuel traitant de ce sujet ainsi que des atteintes à l'encontre des biens de l'institution.

Tous les actes délictueux ou criminels commis et portant atteinte aux militaires de la gendarmerie ou à l'institution doivent faire l'objet d'un message d'information « Evengrave »⁶. La procédure « Evengrave », relève d'une instruction ministérielle. Elle est indépendante des procédures d'enquête de commandement.

Lorsqu'un message de compte rendu initial « Evengrave » est rédigé, il est adressé, en plus des destinataires prévus par l'instruction, à l'autorité de rattachement autrement dit la Direction générale de la gendarmerie nationale et plus précisément au Centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie (CROGEND). La procédure « Evengrave » propose un éventail de 17 situations que peuvent rencontrer les militaires en service.

Les événements susceptibles de se traduire par une procédure « Evengrave » peuvent faire l'objet d'instructions particulières.

(5) Les formations de la gendarmerie nationale sont détaillées sur le site : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

(6) Cf. Circulaire n°33000 / GEND / DOE / SDAO / CROGEND du 21 Décembre 2012.